

COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 19-08 DU 10 OCTOBRE 2019

relative à l'élection du (de la) vice-président(e) du comité de bassin Seine-Normandie

Le comité de bassin Seine-Normandie,

Vu l'article L213-8 code de l'environnement;

Vu le règlement intérieur du comité de bassin approuvé par délibération n° CB 17-15 du 6 décembre 2017 ;

Vu le dossier du comité de bassin du 10 octobre 2019.

DÉLIBÈRE

Article unique

Est élu(e) vice-président(e) du comité de bassin pour le sous-collège des usagers non professionnels issus des associations agréées de défense des consommateurs, des associations agréées de protection de la nature, des activités nautiques, des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique :

Mme Isabelle GAILLARD

La Secrétaire
du comité de bassin


Patricia BLANC

Le Président
du comité de bassin


François SAUVADET